

Agriculture familiale et modèles familiaux en Méditerranée : réflexion à partir du cas algérien

Chaulet C.

in

Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.).
Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12

1997

pages 167-175

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1971301>

To cite this article / Pour citer cet article

Chaulet C. **Agriculture familiale et modèles familiaux en Méditerranée : réflexion à partir du cas algérien**. In : Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.). *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 167-175 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Agriculture familiale et modèles familiaux en Méditerranée

Réflexion à partir du cas algérien

Claudine Chaulet

Institut de Sociologie, CREAD, Alger (Algérie)

Résumé. Cette contribution montre l'intérêt que peut avoir une analyse anthropologique de la famille pour la compréhension des mécanismes de fonctionnement et de reproduction de l'agriculture familiale. Elle s'interroge sur les distinctions qui peuvent exister entre les diverses agricultures dites "familiales". Sont-elles uniquement le fait des conditions naturelles, politiques et économiques dans lesquelles ces agricultures sont exercées ? Sont-elles seulement déterminées par des particularités endogènes qui peuvent renvoyer aux différences inhérentes aux modèles familiaux propres aux cultures et aux sociétés des régions concernées ? Sont-elles les résultantes de facteurs exogènes et endogènes confondus, ce qui expliquerait la diversité des agricultures familiales ?

Mots clés. Exploitation agricole familiale - Anthropologie sociale - Stratégie de développement - Environnement socio-économique - Algérie

Title. *Family farming and family models in the Mediterranean. Considerations based on the case of Algeria.*

Abstract. *This contribution shows the interest of anthropological analysis of the family for understanding the mechanisms of the functioning and sustainability of family agriculture. Discussion of the distinctions that may exist between the various types of 'family' agriculture. Are they solely the result of the natural, political and economic conditions in which agriculture is practised? Are they determined solely by endogenous features that may be related to differences inherent in the family models of the cultures and societies in the regions concerned? Are they the results of a mixture of exogenous and endogenous factors, thus accounting for the variety of the types of family agriculture ?*

Keywords. *Family farm - Social anthropology - Development strategy - Socioeconomic environment - Algeria*

I – Introduction

Que signifie l'expression «agriculture familiale». S'agit-il :

- d'une catégorie statistique déguisée d'exploitations agricoles qui ne sont ni trop grandes pour se suffire de la force de travail d'un couple, ni trop petites pour pouvoir la reproduire ?
- d'une agriculture caractérisée par une relative stabilité du rapport terre/moyens de production/famille, reposant en particulier sur la propriété héritée de la terre ?
- d'une agriculture caractérisée par la modernisation en cours (inachevée ?) d'exploitations «payannes» antérieures (en faire-valoir direct ou indirect) ?
- d'une agriculture caractérisée par la multitude de centres de décisions relativement autonomes, par opposition à une grande agriculture capitaliste ou collective ?
- de l'archétype mythique d'une agriculture idéale et vertueuse, ni exploitée, ni exploiteuse, référence obligatoire des politiques et des mouvements d'autodéfense des agriculteurs ?

En fait, la définition d'une agriculture «familiale» paraît devoir préciser les rapports entre les membres de la famille (rapports de parenté «confondus» avec les rapports de production), la composition du ménage agricole (le nombre de couples, le nombre d'actifs, les rôles des femmes et des autres membres de la famille), les modalités de transmission de l'exploitation (terre, moyens de travail, épargne), les formes d'installation, les modalités d'extension ou de réduction des activités, les conditions culturelles d'élabora-

tion des stratégies de la famille et le rapport exploitation/famille, les relations au sein du groupe social local, avec les fournisseurs et les acheteurs, avec l'Etat et avec les instances idéologiques.

Pour participer à la réflexion sur «les tendances lourdes de l'agriculture familiale», cette analyse voudrait insister sur les différences possibles et avancer les hypothèses qui pourraient permettre de les interpréter :

- en rappelant rapidement les particularités liées aux conditions écologiques, politiques et économiques des pays concernés par le RAFAC ;
- en insistant sur les différences endogènes qui peuvent renvoyer aux spécificités des divers modèles familiaux propres aux cultures des régions concernées.

Par la suite, cette grille de lecture sera appliquée à la situation algérienne actuelle, étape nécessaire avant de proposer une hypothèse pour la comparaison entre les zones étudiées.

II – Unité ou diversité ?

1. Les agricultures familiales et leur environnement politique et socio-économique

Quelles sont les conditions nécessaires à l'épanouissement des agricultures familiales ?

Dans les pays européens, les agricultures familiales ont prospéré, dans le temps et dans l'espace, aux moments où le pouvoir politique en place avait besoin d'une «base paysanne» mais, en contrepartie, il devait répondre aux attentes de cette dernière. Ce fut le cas lorsque les pouvoirs publics intervenaient soit pour assurer la subsistance de la population ou l'alimentation de l'armée, soit pour constituer de l'épargne, soit à des fins électoralistes, soit dans le cadre de programmes nationaux comme celui du «pétrole vert». Par ailleurs, les agricultures familiales se sont développées lorsque la base paysanne s'est organisée de façon à se faire entendre efficacement afin d'obtenir les lois, les services et les protections dont elle avait besoin pour se moderniser sans perdre formellement son statut.

Ces transformations, longues et complexes, se sont faites dans un contexte global de croissance économique et de relative stabilité démographique : la régulation du devenir des exclus et le renforcement des maintenus. Pour ces derniers, la mécanisation leur a permis de se développer dans le cadre d'une agriculture toujours «familiale», c'est-à-dire avec une main-d'œuvre provenant de la famille agricole et, ceci, malgré l'augmentation des superficies des exploitations. Par ailleurs, cette évolution de l'agriculture familiale a pu se faire avec la participation plus ou moins consciente de ses représentants ainsi que sous la stimulation des marchés amont et aval. Cette agriculture «convenait» au capital, du moins au capital «national», comme le montrait Servolin, il y a vingt ans déjà. On sait les difficultés de cette agriculture dès que les frontières s'effacent ...

Pour les pays dépendants et, plus spécialement, ceux du pourtour sud et est de la Méditerranée, les conditions nécessaires à une agriculture familiale dynamique ont rarement été réunies : démographie en forte croissance, économie non-agricole peu active, marchés internes restreints, marchés externes difficiles, technologies agricoles importées sans possibilité d'adaptation. Par ailleurs, pour plusieurs d'entre eux, la «base» agricole a toujours été secondaire car les conditions naturelles pour le développement de l'agriculture ont, de tout temps, été défavorables. De plus, ces pays ont souvent orienté leur économie vers l'exploitation des hydrocarbures, le développement du tourisme et des activités commerciales. C'est pourquoi, la population rurale, peu instruite et peu intégrée dans les systèmes institutionnels en place, avait peu de capacités de s'organiser autrement que de façon traditionnelle, comme elle l'avait toujours fait. Il faut aussi souligner que, souvent, les meilleures terres avaient été accaparées par la colonisation.

Actuellement, les interventions des institutions internationales tendent à retirer aux pouvoirs politiques de ces pays la possibilité d'intervenir pour protéger ou stimuler les agriculteurs familiaux. Or, les productions de ces derniers se trouvent confrontées directement à la concurrence de produits provenant de pays où la productivité agricole est bien plus forte et, ceci, pour des raisons à la fois écologiques et économiques. Repoussés vers les créneaux des «avantages comparatifs», ils y trouvent des conditions d'accès si

dures qu'ils peuvent difficilement s'y intégrer sans passer par des organismes complexes dans lesquels ils perdent leur autonomie stratégique. L'agriculture familiale n'est-elle, en fait, qu'une situation de survie, condamnée à la marginalisation ?

Notre première question devrait donc porter sur les marges de manoeuvre internationales dont devraient disposer les pouvoirs de ces pays pour pouvoir adopter et maintenir une politique favorable à l'agriculture familiale, ces choix étant basés sur les conditions politiques et économiques internes à chacun d'eux.

2. Dynamiques endogènes et culture

Les recherches récentes en anthropologie, en histoire et en sociologie de la famille, remettent radicalement en cause le schéma «évolutionniste» selon lequel les sociétés primitives seraient caractérisées par des familles étendues alors que les familles «nucléaires» seraient liées à la modernité. Elles montrent que les sociétés possèdent une variété de modèles anthropologiques familiaux qui, transmis culturellement, connaissent des formes de réalisations (ménages) différentes selon les contraintes économiques, en s'inspirant des systèmes de valeur et des stratégies les plus actuels. Ces modèles familiaux, dont l'inventaire est en cours, combinent, chacun d'eux, plusieurs caractéristiques préférentielles en ce qui concerne la définition sociale et le fonctionnement des groupes domestiques et des réseaux de parenté :

- pour la filiation sociale : patrilinéaire, matrilinéaire, bilinéaire ;
- pour le mariage : endogamie, exogamie, homogamie, possibilité de divorce et de polygamie ;
- pour la résidence après mariage : séparation des couples, installation en commun de deux ou plusieurs couples ;
- pour l'héritage : égalité entre tous les enfants, égalité entre tous les frères, un héritier unique (garçon seulement, fille éventuellement) ;
- pour les rapports internes au groupe domestique : autorité du père, de la mère, des aînés sur les cadets, des hommes sur les femmes, prise en charge des vieux, des handicapés, des orphelins, ...

La combinaison de ces éléments caractérise des types de «modèles familiaux» parmi lesquels on peut citer :

- la famille nucléaire égalitaire ;
- la famille souche : avec un héritier/successeur, les autres enfants ne pouvant se marier ou devant chercher leur chance ailleurs ;
- les familles «communautaires» à plusieurs couples : exogames, endogames, en ligne paternelle ou maternelle.

Ces modèles, avec les valeurs implicites qui sont nécessaires à leur mise en oeuvre et qu'ils reproduisent, sont présents dans les sociétés contemporaines (Todd, 1988 et 1990). Or, la «Méditerranée» n'est pas un ensemble homogène de ce point de vue. On y trouve :

- la famille nucléaire égalitaire : l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Roumanie, le centre du Portugal, la vallée du Rhône (France) ;
- la famille souche : la Catalogne, le Pays Basque, le nord du Portugal, les Alpes, la Vénétie, la Slovénie, certaines îles grecques, le sud du Massif Central (France), ... et, partout ailleurs, dans les familles aristocratiques ;
- la famille communautaire exogame : la Yougoslavie, l'Albanie, la Bulgarie, le sud du Portugal, une partie du nord du Massif Central ainsi que quelques traces en Languedoc et en Provence (France) ;
- la famille communautaire endogame patrilinéaire : tous les pays arabes et, sous réserve d'inventaire de particularités liées à l'anthropologie, les pays musulmans méditerranéens ;
- et pour terminer, dans chaque pays, des modèles propres aux groupes allogènes.

Ces spécificités, très anciennes, font l'objet d'hypothèses et de recherches en cours.

La coïncidence entre les zones d'expansion de ces modèles et celles des grandes religions méditerranéennes est frappante quoique non mécanique :

- famille nucléaire égalitaire : catholicisme ;
- famille souche : protestantisme et judaïsme ;
- famille communautaire exogame : christianisme orthodoxe ;
- famille communautaire endogame : islam (sunnite du moins).

Todd interprète cette situation en termes de coïncidence de valeurs fondamentales et il s'intéresse aux convergences actuelles qui peuvent exister avec les formes d'expression politique et les idéologies.

En ce qui concerne la relation famille/terre et, plus particulièrement, les modalités de transmission de la terre ainsi que celles de constitution/fonctionnement/reproduction des exploitations agricoles «familiales», les constats suivants peuvent être effectués :

- La famille nucléaire égalitaire, avec partage effectif entre les héritiers, garçons et filles, provoque des remaniements à chaque génération (Pingaud, 1978) et, avec l'exogamie, des possibilités de concentration ou de morcellement des exploitations. Elle peut permettre le maintien des unités de production familiales (les soultes étant versées aux autres héritiers) mais aussi provoquer la dissociation entre la propriété de la terre et son exploitation (location de la terre par fermage ou métayage) ou entraîner, par la suite, la nécessité de «remembrements».
- La famille souche reproduit, à chaque génération, la coïncidence propriété/exploitation (devoir de reprise par l'héritier et élimination partiellement compensée des autres enfants) et la perpétuation de la lignée/maison. Elle est peu favorable aux regroupements des terres dans de nouvelles exploitations en cas d'absence de succession (fils ou mari d'une fille héritière) et, de ce fait, elle peut entraîner des abandons complets en cas d'impossibilité de reprise par l'héritier.
- La famille communautaire exogame, avec la présence d'une famille complexe sur une même exploitation, est liée à une forte autorité du père pour l'organisation du travail et de la vie quotidienne (les épouses des fils sont extérieures au groupe). Elle est aussi liée à la présence d'héritiers rentiers, vivant en ville et confiant leurs terres à des métayers. Récemment, elle a été associée à des formes d'organisation collective du travail où l'autorité de l'Etat ou de la coopérative semble un substitut de celle du père, même lorsque les ménages vivent séparément après le partage des terres.
- La famille communautaire endogame privilégie l'indivision, la stricte égalité entre frères et la recherche de la cohésion à travers le choix des épouses pour les fils. L'épousée est choisie dans le cercle social le plus proche (mariage préférentiel avec la cousine parallèle patrilinéaire) et le couple vit dans la maison du père de l'époux. Les stratégies matrimoniales sont des stratégies de cohésion de la famille patrilinéaire ou d'alliances «politiques» entre familles, sans transfert de terres : dans la pratique et, de fait, *contre* le droit musulman, les femmes n'héritent pas de terres. Les rapports de travail, tout comme les relations quotidiennes entre les divers membres, sont moins réglés par l'autorité absolue et directe du chef de famille que par le respect des normes de comportement assignant à chaque âge et à chaque sexe sa place et son rôle. La terre ne se vend pas, elle reste en principe indivise mais peut être partagée également entre frères ou groupes de frères quand le groupe domestique devient trop nombreux. Quand les ressources sont insuffisantes, un frère ou un groupe de frères peut partir s'installer ailleurs. Dans les deux cas, chacun des segments tend à reproduire le modèle dont il est issu. Les activités peuvent également être ajustées aux besoins du moment et à la capacité de travail disponible par la prise de terres «à part de récolte» ou par le recours à la combinaison de diverses activités (élevage, commerce, émigration, salariat). La mécanisation extensive est compatible avec ces formes d'organisation des rapports familiaux. Par contre, la mise en valeur intensive de la terre, «vivification», semble liée à l'individualisation de la terre, des moyens de production et du travail. L'irrigation et les plantations, sauf quant elles reposent sur du travail fourni par des agents extérieurs à la famille, semblent le fait de familles plus restreintes avec des problèmes de succession. Dans une société où ce modèle existe, les individus isolés et les ménages nucléaires ont un statut fragile et faible ; ils cherchent à «s'installer» pour pouvoir se conformer à la norme. Les représentations de l'organisation sociale et du rapport au pouvoir s'inspirent du même schéma («sociétés segmentaires»).

III – Terre et famille en Algérie aujourd’hui

La population algérienne est musulmane ; le code de la famille est donc conforme au droit musulman. Le modèle familial est communautaire, endogame, sans distinction particulière entre les régions berbérophones (hormis les Touaregs), les régions de sédentarisation ancienne et les zones pastorales anciennes ou actuelles (les terres «arch» partagées entre les familles quand elles sont cultivées). Les coutumes excluent les femmes du droit à l’héritage de la terre. De fait, quand le droit musulman est appliqué, les femmes ont le plus souvent droit à une rente personnelle correspondant à leur «part» mais sans aucun droit sur la terre.

Une natalité élevée alliée à une baisse de la mortalité provoque l’augmentation de la taille des familles. En conséquence, dans une même famille, on assiste à la croissance du nombre de frères qui, selon le modèle familial en vigueur, sont appelés à cohabiter. Les séparations matérielles deviennent alors inévitables et sont nombreuses (installations hors agriculture, en ville ou à l’étranger) sans pour autant que le modèle familial, en tant que système de référence, soit perdu.

En effet, on peut constater que les transformations de l’agriculture ne sont pas seulement le fait de politiques successives, elles-mêmes inspirées d’idéologies extérieures.

La colonisation avait profondément bouleversé l’assise terrienne de la société. D’une part, elle a prélevé environ un tiers des terres cultivables sur lesquelles s’est installée une agriculture agro-exportatrice dominée par de grands domaines capitalistes. D’autre part, elle a imposé un droit foncier (marché de la terre) incompatible avec le modèle familial. Cela a entraîné une paupérisation généralisée et, tandis que des familles développaient des fonctions de sécurité et de survie, d’autres éclataient, «libérant» des individus isolés et créant des familles nucléaires.

L’indépendance a libéré des énergies diverses et, en particulier, des stratégies familiales ou de groupes sociaux restreints mais cohérents et, ce, malgré le contrôle de l’Etat mais, aussi, grâce à l’utilisation de ses interventions. On peut déceler de fait, dans les transformations rurales récentes, la logique du modèle familial propre à cette société :

a) Un mouvement social original s’est produit sur les anciennes fermes coloniales :

- Dans les zones de forte emprise coloniale, les anciens ouvriers permanents, en général travailleurs isolés ou vivant en ménage nucléaire séparé de la famille d’origine, ont repris collectivement les fermes. Le statut d’“autogestion” qui, par la suite, a été reconnu (mais vite déformé) et appliqué à ce phénomène n’a pas été emprunté ailleurs. Il entérinait une représentation positive de la cohésion de groupe, à condition qu’il soit égalitaire, donc compatible avec le modèle familial. Jamais l’autorité de l’Etat n’a bénéficié du transfert d’une image du père tout puissant, décideur légitime du statut des individus. Quant au partage en «exploitations familiales», il n’a été ni demandé par les intéressés ni envisagé par l’Etat.
- Dans les régions où la colonisation a été moins intense, ce sont les familles et les groupes sociaux locaux qui ont établi une mainmise indirecte sur les fermes par le travail d’un ou de plusieurs de leurs membres et par l’utilisation de certains facteurs de production disponibles (matériel, pacage, fourrage). Le partage n’a été ni demandé ni formalisé dans la majorité des cas.

b) La «révolution agraire» de 1971 visait explicitement à constituer une «agriculture familiale» apte à la modernisation :

- en recherchant la coïncidence droit sur la terre/exploitation avec, comme référence principale, la coïncidence besoins/capacité de travail ;
- en supprimant les propriétés à faire valoir indirect ;
- en installant des «paysans sans terre» ;
- en soutenant les exploitations familiales déjà existantes à travers des «coopératives» de services fortement soutenues et encadrées par l’Etat ;
- en prévoyant pour la production différentes formes de groupements coopératifs plus ou moins intégrés.

Lors de l'attribution des terres, les formes collectives de production (coopératives) ont été très fortement favorisées.

D'après les observations menées sur le terrain au moment même des installations des producteurs, le principe du travail en commun était rarement rejeté, *a priori*, par les attributaires. Les difficultés venaient d'ailleurs : du regroupement d'individus n'ayant pas de liens antérieurs entre eux, des relations que certains entretenaient avec leur groupe d'origine, des inégalités, des contraintes économiques ou bureaucratiques, et, pour ceux qui ont eu à en bénéficier, de la conception des maisons des «villages socialistes» (modèle architectural conçu pour un «ménage nucléaire exogame»). Les déracinés vivaient l'attribution comme un droit à l'enracinement, ouvrant la possibilité d'accéder au statut de chef de famille, en conformité avec leur modèle familial (d'où l'anxiété concernant le statut de la maison et la succession). Certaines coopératives, efficaces économiquement, avaient reconstitué des rapports internes inspirés du modèle familial.

c) La restructuration de 1982 tente de rendre plus efficaces les exploitations installées sur les «terres publiques».

Technocratique dans sa conception, elle confond et répartit autrement terres et hommes de l'«autogestion» et des «coopératives de la révolution agraire», en «domaines agricoles socialistes» (DAS). Ce faisant, elle rompt les solidarités et les identifications antérieures et ébranle les légitimités anciennes : mise à la retraite des vieux, tentatives d'expulsion des occupants non travailleurs, décompte des journées de travail selon les normes techniques. Tout ceci se fait sans tenir compte des besoins des familles et en leur substituant la légitimité des «cadres techniciens». Par ailleurs, la libéralisation de la commercialisation ouvre la voie au commerçants «acheteurs sur pied» des récoltes. L'efficacité productive n'augmente pas autant que l'espéraient les concepteurs de cette «rationalisation».

d) La «réorganisation» de 1987 intervient sous la poussée de forces extérieures et non à la demande des travailleurs des DAS.

La segmentation des domaines en petites exploitations, en principe toujours «collectives» pour la majorité d'entre elles, devait se faire par entente libre entre les travailleurs. Elle a effectivement, dans un certain nombre de cas, permis la constitution «d'exploitations familiales» sur la base du modèle familial traditionnel et, à ce titre, a été bien accueillie tant que la compétition externe ne s'est pas manifestée et que de nouvelles contraintes (crédit, interdiction de construire, ...) n'ont pas été imposées.

La confusion et la dégradation actuelle des conditions de production, conséquences du passage à «l'économie de marché», ne permettent pas d'évaluer la dynamique de ces EAC (Exploitations Agricoles Collectives). La politique prônant le partage intégral ne semble pas faire l'unanimité générale. Elle doit souvent faire face à des intentions spéculatives (transformation de la terre en terrain à bâtir) ou à des comportements individuels des producteurs qui les utilisent comme expédients de survie (sous-location, vente d'éléments de l'exploitation, etc.).

Globalement, il est à remarquer que les changements par rapport aux «terres publiques» résultent de la modification des rapports de force au niveau politique et macro-économique et non pas d'une pression uniforme de la base des producteurs pour le partage. Ce sont les conditions de travail et de rémunération qui étaient directement contestées. Par ailleurs, les aspirations portaient sur un enracinement définitif, matérialisé par une maison «familiale» conforme au modèle avec, entre autres, la possibilité de pouvoir réunir les fils mariés sans condition d'emploi dans l'exploitation.

e) Sur les terres dont paysans ou pasteurs en avaient conservé la jouissance et qui étaient majoritairement organisées en fonction du modèle familial, ce sont les combinaisons d'activités qui, après avoir assuré la survie pendant la période coloniale (travail saisonnier chez les colons, émigration), ont permis l'amélioration des conditions de vie pendant la période de forte création d'emplois des années 70. Les salaires des frères et des fils et, même parfois, des filles instruites, travaillant dans les usines, les BTP ou l'administration, contribuent au revenu de la famille agricole. L'exploitation familiale nourrit de moins en moins mais supporte de plus en plus de «grandes maisons» conçues pour abriter, avec séparation des «marmites», les ménages des fils alors que le rez-de-chaussée est réservé à leurs futures activités non-agricoles.

Les familles avec une très forte cohésion et des relations sociales puissantes, savamment entretenues par les stratégies matrimoniales, arrivent ainsi à constituer un capital important. Ce dernier est tout d'abord investi dans des activités familiales commerciales ou dans des entreprises locales ou bien, suivant la demande du moment, il est placé dans des productions agricoles (maraîchage, aviculture, embouche, entreprises de travaux agricoles, acheteurs sur pied) destinées au marché libre. La libéralisation économique progressive des années 80 a fait apparaître l'agriculture comme un lieu de profit.

On a assisté au démarrage d'exploitations intensives basées sur la propriété de la terre et la force de travail familiales. Elles restent cependant fortement dépendantes de l'Etat et des acheteurs des produits agricoles. Par ailleurs, on a vu l'installation de véritables entrepreneurs agricoles avec un capital n'étant pas toujours d'origine rurale ; cela a donné quelques réussites spectaculaires, dans le sud tout particulièrement. Mais il est difficile dans ce cas de parler d'agriculture familiale !

f) Le ralentissement dans le rythme de la création d'emplois compromet les stratégies familiales basées sur les combinaisons d'activités diverses. En effet, lorsque c'était possible, une nouvelle activité agricole (serriculture, aviculture) était adjointe aux précédentes, sans pour autant les intégrer ni provoquer la restructuration de l'exploitation. Or, actuellement, de plus en plus de jeunes ruraux sont contraints au travail saisonnier sur les grandes exploitations, d'où une plus grande précarité.

Le bouleversement actuel provoqué par l'augmentation dramatique des coûts de production et la baisse de la demande solvable, tout ceci dans un contexte de chômage accentué, compromet les systèmes de reproduction élargie complexes qu'avait développés le modèle familial dans le cadre d'une économie distributive. Les familles communautaires retrouvent alors leur rôle refuge, ce qui n'empêche pas de voir se dessiner des migrations de misère et un exode rural qui menace surtout les ménages isolés.

La restitution des terres nationalisées lors de la Révolution Agraire et l'ouverture d'un marché foncier (vente de parcelles pour la construction, location et sous-location sous diverses formes), souvent informel, permettent la reconstitution ou la création de grandes exploitations parfois bien localisées et très performantes pour les productions «stratégiques» (blé, lait). De petites exploitations, familiales en apparence, font en fait une sorte de travail à la commande pour les commerçants. Le retour à des pratiques culturelles antérieures, plus extensives et moins modernes (réduction de l'utilisation des engrais, retour à la traction animale), évoque plus un recul, face aux contraintes actuelles et aux risques accrus, que le choix délibéré d'un type d'exploitation paysanne fondée sur la valorisation du travail familial. Quand l'Etat se retire, l'agriculture familiale «tient» difficilement.

Au cours de ces trente années de transformation et à travers les changements de l'organisation politique et économique, l'agriculture familiale (au sens où on l'entend habituellement) ne s'est pas imposée comme type dominant sur le terrain. La complexité de la superposition des droits sur la terre et des combinaisons d'activité s'est souvent maintenue, voire accrue. Cela a induit l'accroissement des revenus en période d'expansion avec une certaine concentration du capital mais il n'y a eu qu'un faible impact sur l'intensification agricole.

IV – Une hypothèse pour la comparaison

Une «agriculture familiale», en tant que système actuel, comporte :

- des exploitations caractérisées par une stabilité et une autonomie relatives, fondées sur l'articulation entre le patrimoine et la force de travail de la famille exploitante, de façon à ce qu'elles soient importantes par leur nombre et par leur poids économique ;
- des institutions spécifiques pour assurer la modernisation, l'insertion marchande et la défense de ces exploitations familiales (coopératives, mutuelles, organisations professionnelles), qui, une fois bien établies, puissent renforcer l'assise de ces dernières.

En Algérie, co-existent des exploitations de type familial, anciennes ou récentes selon les périodes d'attribution des terres. Des coopératives, reconverties ou nouvelles, des associations, des organisations professionnelles de producteurs agricoles existent. Cependant, ces différents acteurs, privés, col-

lectifs, associatifs, institutionnels, ne semblent pas en voie de se constituer en un système cohérent, capable de s'imposer au sein de l'agriculture nationale.

Faut-il expliquer cet état de fait par les particularités de l'histoire algérienne récente : succession des politiques, exploitation des hydrocarbures pour l'exportation, difficultés de la «transition» ? Dans ce cas, le problème ne concernerait que ce seul pays.

Une autre lecture de ce phénomène paraît être plus stimulante pour la réflexion. Elle pose comme hypothèse générale que chaque «modèle familial» propose implicitement sa propre ligne «endogène» de transformation/adaptation de l'agriculture. Cette ligne se traduirait évidemment par des réalisations différentes en fonction des conditions naturelles et politiques particulières dans lesquelles se développerait l'agriculture familiale.

A la différence des divers modèles familiaux du nord et de l'ouest de la Méditerranée, le modèle familial, dit «communautaire endogame» et localisé essentiellement au sud et à l'est, serait porteur d'une dynamique caractérisée par :

- le maintien de la cohésion/égalité entre frères, mettant en œuvre éventuellement des partages ou l'immigration pour réduire les tensions mais privilégiant :
 - * l'enracinement, en tant que préalable, et la construction d'une maison comme pôle moderne du groupe familial,
 - * le contrôle du comportement des jeunes et des femmes pour garantir le succès des stratégies de reproduction ;
- la combinaison des activités des membres de la famille, agricoles et non-agricoles (élevage, agriculture extensive ou intensive et spécialisée) et celle des ressources issues de ces activités pour la reproduction du groupe (investissements, relations sociales) ;
- les rééquilibrages et réadaptations incessants des différentes activités en fonction des contraintes et des opportunités ;
- le recours habituel, de la part des familles les mieux loties, à une force de travail extérieure (parentale dépendante et/ou salariés précaires) pour les tâches dévalorisantes telles que la garde des troupeaux et la cueillette ; les familles faibles, quant à elles, doivent avoir recours à des activités extra-agricoles pour compléter les revenus et ressources familiaux ;
- la reproduction de l'ensemble à travers des réseaux de relations sociales locaux ou régionaux non spécialisés : ils peuvent même englober les agents des institutions étatiques et sont fortement hiérarchisés dans les rapports au pouvoir et au marché.

Une telle ligne ne paraît pas favorable à la constitution d'un «secteur» agricole à part entière, ni à la stabilité, voire à l'existence-même, d'«exploitation agricoles» au sens usuel de l'économie rurale¹. Elle peut cependant offrir d'autres ouvertures :

- elle développe une forme de résistance efficace aux risques naturels et aux aléas économiques ainsi que la possibilité de saisir des opportunités offertes par le marché ou dans le cadre des soutiens de l'Etat ;
- elle peut soutenir des formes de construction de l'espace rural non fondées sur la seule agriculture mais réalisant des configurations originales d'activités complémentaires² ;
- elle donne un sens aux formes d'expression politique locales qui s'affirment à travers les institutions représentatives formelles ;
- elle pourrait susciter des pôles de développement local polyvalents autour des groupes familiaux les plus forts et avec intégration/soumission des plus faibles.

Il ne s'agit ici que d'une hypothèse, qui cherche à interpréter l'atonie des comportements des isolés, la prolifération des écarts à la norme de référence officielle et certaines réussites non expliquées jusqu'à présent. Pour la vérifier, il serait nécessaire d'interroger la masse des connaissances concrètes accumu-

lées, en particulier par le RAFAC, en centrant la comparaison sur les différences résiduelles. Les principales questions à poser seraient alors :

- Peut-on trouver des éléments similaires et repérables dans les régions méditerranéennes qui ont en commun le même modèle familial ? Si oui, peut-on rapporter ces points communs au modèle commun ? L'étude des agricultures familiales permet-elle alors de compléter ou de nuancer la définition des modèles et les zones dans lesquelles ils sont prédominants ?
- Inversement, des politiques agricoles et des situations économiques semblables produisent-elles des transformations différentes quand les modèles familiaux sont différents ?
- Dans quelle mesure les politiques agraires, elles-mêmes, peuvent-elles avoir été implicitement marquées par les valeurs véhiculées par le modèle familial dominant dans le pays ou la région ? Dans quelles mesures les politiques empruntées à des pays de cultures différentes sont-elles détournées dans la pratique ? Dans quelles mesures des critiques empruntées à des situations différentes sont-elles pertinentes ?
- Dans quelle mesure la dépendance ou les contraintes externes bloquent-elles l'invention ou la progression de formes d'organisation de l'agriculture qui expriment la dynamique profonde des sociétés concernées et leur mode d'insertion dans leur environnement (problème des risques) ?
- Ne faut-il pas considérer le point de vue «macro» proposé pour la poursuite des travaux du réseau non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue sociologique (modèles culturels de référence, stratégies, formes d'expression des solidarités et des conflits, ...) ?

Notes

1. Les «exploitations familiales» que nous étudions pourraient donc n'être que des artefacts (l'enquête négligeant tout ce qui ne répond pas à la définition canonique de l'exploitation) ou que des emprunts favorisés par le transfert d'institution invisible opéré par l'Etat quand il reproduit les formes d'organisation (propriété, crédits, contrats, etc., qui ont réussi ailleurs) ou quand il crée volontairement des «exploitations familiales» par partages, attributions, mises en valeur, ...
2. Cf. la communication de M. Elloumi : «L'agriculture familiale en Méditerranée : permanence et diversité (avec références particulières au Maghreb)», Séminaire du RAFAC, CIHEAM-IAMM, 21-26 octobre 1991.

Références

- Pingaud, M.C. (1978). *Paysans de Bourgogne, les Gens de Minot*, Flammarion, Paris.
- Todd, E. (1988). La terre, succession et héritage. *Etudes Rurales*, n° spécial, avril-décembre.
- — (1990). *L'invention de l'Europe*. Seuil, Paris.

